



**EXTRAIT DU REGISTRE
AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 5 OCTOBRE 2022

OBJET : N° 18bis

RAPPORTEUR : Madame GAILLARD

INTITULE : SITE IENA NETS : AVENANT AU COMPROMIS DE VENTE A LA SOCIÉTÉ NORÉVIE DES PARCELLES CADASTRÉES AK123 POUR 16 777 M2 ET AN376P POUR ENV 5 100M2

Le Conseil Municipal de la Ville de CAMBRAI, régulièrement convoqué le 29 Septembre 2022 s'est réuni en Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Cambrai, sous la présidence de Monsieur François-Xavier VILLAIN, Maire.

MEMBRES EN EXERCICE : 39

MEMBRES PRÉSENTS :

M. François-Xavier VILLAIN Maire de CAMBRAI ;
Mme DELEVALLÉE Maire-Adjointe ;
M. F. WIART ; Mme GAILLARD ; Mme LABADENS ; Mme DROBINOHA ;
M. L. WIART ; Mme WIART ; M. SIMEON ; M. DOBREMETS Adjoints au Maire ;
Mme BILBAUT ; M. DEVILLERS ; Mme POMBAL ; Mme CARDON ;
Mme LIENARD ; M. BARTKOWIAK ; Mme CAFÉDE ; Mme SAYDON ;
M. FLAMEIN ; M. LAURENT ; M. TRANOY ; Mme CHATELAIN ;
Mme DESMOULIN ; M. DERASSE ; M. MAURICE ; Mme BURLET ;
M. LEROUGE ; M. PHILIPPE ; Mme DESSERTY

MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS :

M. P.A VILLAIN qui a donné procuration à M.LE MAIRE
M. MOAMMIN qui a donné procuration à Mme DELEVALLÉE
M. BAVENCOFFE qui a donné procuration à Mme LABADENS
Mme CHARPENET qui a donné procuration à Mme LIENARD
Mme BRIQUET qui a donné procuration à Mme GAILLARD
Mme BERTELOOT qui a donné procuration à M. FLAMEIN
M. SIEGLER qui a donné procuration à Mme WIART
M. VAILLANT qui a donné procuration à M. DOBREMETS
M. SIMPERE
Mme DEMONTFAUCON

SECRETARE DE SÉANCE :

M. Alban DOBREMETS

Mesdames, Messieurs,

Le 25 mars 2019, le conseil municipal a décidé de la vente, à la société NOREVIE, d'environ 21 877 m² de terrains Avenue de Dunkerque (anciens établissements NETS) pour la réalisation de logements locatifs sociaux.

Le 20 septembre 2019, un compromis de vente a été signé entre la Ville de Cambrai et la société NOREVIE. Les clauses prévoyaient l'acquisition de la parcelle AK n°123 au plus tard le 31 décembre 2020 et celle de la parcelle AN n°376 pour partie au plus tard le 31 décembre 2021, ainsi que des conditions suspensives liées à l'archéologie et aux études de sol.

Deux permis de construire ont été accordés le 7 mai 2020 pour la construction de 51 logements et le 9 octobre 2020 pour celle de 32 logements.

Malheureusement, de nombreux aléas sont venus entacher la réalisation du projet : les études et sondages de sol complémentaires qui ont révélé des contraintes importantes de constructibilité (pollution, perméabilité du sol, nécessité de fondations spéciales ou encore déviation des évacuations des eaux pluviales) et deux appels d'offre infructueux.

De fait, le 8 avril 2022, NOREVIE a demandé à rencontrer la Ville de CAMBRAI pour évoquer ses difficultés à sortir ce programme de 83 logements.

Le 18 juillet 2022, la Directrice Générale de NOREVIE, Manuelle NOREVE, a informé par courrier Monsieur le Maire d'une solution, grâce notamment à un travail avec Action Logement dans le cadre du dispositif Action Cœur de Ville.

Le 4 septembre 2022, l'opération telle que prévue, avec un démarrage de chantier prévu fin d'année a été validée au prix de vente convenu initialement soit 490 000 €.

Le démarrage de l'opération nécessite cependant la signature d'un avenant au compromis de vente qui modifiera la date de réitération de l'acte authentique et la portera au 31 décembre 2022.

Au vu des éléments ci-dessus, il vous est proposé de bien vouloir :

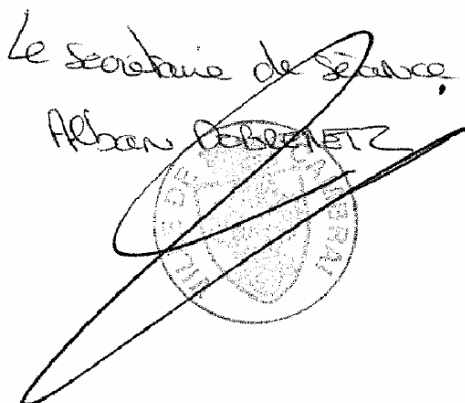
- autoriser la poursuite du projet ;
- signer l'avenant au compromis entre la Ville de Cambrai et la Société NOREVIE pour la vente des parcelles cadastrées section AK n°123 pour 16 777 m² et AN n°376p pour environ 5 100 m² ;
- autoriser Monsieur le Maire ou toute personne ayant délégation de pouvoir, à signer les actes notariés à venir.

Publié sur <https://www.villedecambrai.com> le 07 octobre 2022

Adopté à l'unanimité

Suivent les signatures
Pour extrait conforme
Le Maire de Cambrai,
François-Xavier VILLAIN

Le secrétaire de séance,
Alban DEBEZNETZ



Pour le Maire,
Mme Dominique GAILLARD
Adjointe au Maire déléguée au Cadre de Vie,
à l'Environnement et aux Travaux

